



Baccalauréat international
Programme primaire

Politique linguistique

École Chabot
novembre 2024

Préambule

« L'apprentissage des langues occupe une place centrale dans tout projet de formation, car la langue se situe au cœur de la communication et constitue un véhicule d'apprentissage au service de toutes les disciplines. Elle permet à l'élève de structurer sa pensée, de s'exprimer avec clarté et rigueur, de communiquer avec efficacité oralement ou par écrit dans différents contextes. Puisqu'elle donne accès au savoir, elle représente un outil indispensable pour créer, analyser, exercer son sens critique, décrire ou exprimer des idées, des perceptions et des sentiments. C'est par elle aussi que se construit la vision du monde puisque les mots, au-delà des codes et des règles, traduisent la singularité de la pensée.¹ »

La politique linguistique de l'école Chabot s'appuie sur les valeurs et les fondements du Programme de formation de l'école québécoise, sur les objectifs linguistiques du Programme primaire et sur la politique du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries.

Philosophie de l'établissement en matière d'éducation langagière

À l'école Chabot, l'apprentissage des langues est une priorité, car toute l'équipe école croit qu'elle donne accès aux connaissances, à la compréhension du monde et qu'elle permet de développer une réalité internationale.

La langue est la pierre angulaire de toute réussite. Il est essentiel que les élèves comprennent l'importance du multilinguisme dans la société. Il est primordial de bien maîtriser la langue pour communiquer quotidiennement. L'apprentissage d'autres langues permet de nous ouvrir à d'autres cultures.

L'importance de la langue transparait dans l'enseignement. Tous les intervenants ont le souci de partir du vécu des élèves et de tenir compte de leurs connaissances antérieures afin de construire cette compétence langagière. De plus, les activités de découvertes, de manipulations, l'étayage, l'enseignement coopératif ainsi que la différenciation développent non seulement cette compétence, mais aussi rendent l'apprentissage significatif et favorisent la construction de concepts. Les activités vécues quotidiennement permettent aussi aux élèves de développer une variété de modes d'expression et, par conséquent, d'acquérir un vocabulaire riche et varié, peu importe la langue parlée à la maison.

Étant une école d'éducation internationale, la compétence langagière est aussi développée par le programme de recherche transdisciplinaire (40 modules de recherche), la méthodologie de recherche et les diverses composantes du PP (les connaissances, la compréhension conceptuelle, les compétences et l'agentivité).

¹ Programme de formation de l'école québécoise MEQ p.70

Ce programme développe également les aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB, car il intègre dans le quotidien les qualités requises à l'actualisation des compétences langagières.

Finalement, la politique linguistique est au cœur de la vie de l'école et elle permet, par ce qu'elle met en œuvre, le développement de l'identité personnelle et culturelle de chaque apprenant.

Circonstances socioculturelles

Afin d'élaborer une politique linguistique reflétant les valeurs et les composantes linguistiques du milieu, l'école a pris en considération les points suivants :

- L'école est située dans un milieu presque exclusivement francophone.
- Le français est la langue maternelle de la majorité des élèves.
- L'anglais est la deuxième langue enseignée en milieu scolaire.
- Le milieu du travail et des affaires demande des compétences langagières en français et, dans certains contextes, en anglais.
- Le Régime pédagogique québécois encadre le temps accordé pour l'enseignement de la langue maternelle (français), de la deuxième langue (anglais) et le curriculum de celles-ci.
- La politique linguistique répond aux normes de l'IB.
- La principale langue utilisée pour communiquer est le français.
- Les autres langues parlées à la maison dans quelques cellules familiales sont principalement l'anglais et l'espagnol.

Compréhension interculturelle et multilinguisme (0301-04-0200)

Langue d'enseignement

Le français est la langue d'enseignement pour le programme dispensé à l'école. Le contenu du programme est celui que met en vigueur le ministère de l'Éducation du Québec. Il développe les compétences suivantes :

Préscolaire

- Communiquer à l'oral et à l'écrit sous forme d'activités d'éveil et par le jeu

Primaire

- Lire et apprécier des textes variés
- Écrire des textes variés
- Communiquer oralement

La nouvelle orthographe est enseignée aux élèves. Les deux orthographe sont acceptées lors de la correction des travaux des élèves. Lors des communications officielles avec la communauté, la nouvelle orthographe sera priorisée.

Le programme, les échelles des niveaux de compétences, la progression des apprentissages ainsi que les attentes de fin de cycle sont précisés dans le Programme national du MEQ.

Deuxième langue d'enseignement

L'anglais est la deuxième langue dispensée à l'école. L'objectif visé est de rendre les élèves fonctionnels dans cette langue à la fin du primaire. Le contenu du programme d'anglais développe les compétences suivantes :

Préscolaire

- Éveil à l'anglais (non évalué)

1^{er} cycle

- Comprendre des textes entendus (To act on understanding of texts)
- Communiquer oralement en anglais (To communicate orally in English)

2^e et 3^e cycles

- Comprendre des textes lus et entendus (To reinvest understanding of oral and written texts)
- Communiquer oralement en anglais (To communicate orally in English)
- Écrire des textes (To write texts)

Le programme, les échelles des niveaux de compétences, la progression des apprentissages ainsi que les attentes de fin de cycle sont précisés dans le Programme national du MÉQ.

Tout au long du primaire, l'anglais est mis en valeur en s'intégrant dans différents modules de recherche.

Le temps consacré à l'apprentissage de la deuxième langue est de :

	Périodes de 60 minutes / cycle de 9 jours
Préscolaire	3 X 60 minutes anglais
1^{er} cycle	5 x 60 minutes anglais
	18 x 60 minutes français
2^e cycle	5 x 60 minutes anglais
	17 x 60 minutes français
3^e cycle	4 x 60 minutes anglais
	17 x 60 minutes français
	1 x 60 minutes espagnol

La troisième langue

Afin d'enrichir sa culture des langues, l'école a choisi l'enseignement de l'espagnol pour les élèves de 5e et 6e années. Cet éveil à la culture hispanique se fait à raison d'une période de 60 minutes par cycle de 9 jours. Le contenu développe les éléments suivants :

3^e cycle

- Sensibilisation à la culture hispanophone
- Introduction à la langue espagnole

Langage mathématique, scientifique et technologique

L'enseignement du langage spécifique à ces domaines permet à l'élève de pouvoir communiquer efficacement dans des situations qui dépassent le niveau oral de base. Les technologies occupent une place de plus en plus importante dans la société. Il incombe donc à l'école de sensibiliser les élèves à la connaissance du vocabulaire approprié et aux concepts inhérents, afin de leur donner des compétences langagières qui leur permettent de communiquer de façon efficace dans ces domaines.

Bonnes pratiques pour faciliter le développement langagier

(0301-04-0400)

Plusieurs bonnes pratiques sont mises en place pour développer les habiletés langagières, notamment:

- L'enseignement explicite de stratégies;
- L'intégration des langues dans les modules de recherche;
- Le continuum pour la démarche commune d'autocorrection;
- La construction avec les élèves d'un référentiel de stratégies en lecture et en écriture;
- Le travail de concert avec la professionnelle à la pédagogie au primaire du Centre de services scolaire;
- Le dépistage précoce des difficultés langagières au préscolaire, 1^{re} (orthopédagogue, orthophoniste);
- Le dépistage en lecture (maternelle à la 6^e année);
- L'aide à la classe (maternelle à la 6^e année);
- Les aides et outils technologiques (tablettes, ordinateurs, applications, logiciel, ...);
- Le continuum de leçons sur l'enseignement des régularités orthographiques (Alpha-Fixe et Orthogra-Fixe);
- Les 5 au quotidien;

- L'écriture émergente au préscolaire;
- Le tutorat entre élèves;
- La grammaire 3D;
- La lecture interactive;
- Les ateliers d'écriture;
- Le continuum de stratégies pour répondre à des questions;
- L'intégration des spécialistes de langue dans les modules et dans l'exposition;
- L'abonnement à différentes plateformes virtuelles favorisant l'écriture et la lecture (La constellation de l'ours, Fusionnons, Magimot, Troubadour, Graphogame, livrets de lecture numérique...);
- La correction des méprises verbales des élèves en reformulant adéquatement les propos exprimés
- ...

En plus de ces bonnes pratiques, nous favorisons la différenciation afin que chacun puisse atteindre ses objectifs selon ses capacités d'apprenant. Chacun a également accès aux mêmes ressources afin de supprimer les obstacles à l'apprentissage. Par exemple, tous ont la possibilité d'utiliser différents outils soutenant le développement langagier (Usito, visuel du schéma du récit, dictionnaire imagé, signets pour la démarche d'écriture...).

Pour les élèves ayant un plan d'intervention, des outils d'aide à l'apprentissage comme WordQ, Lexibar et le dictionnaire électronique sont utilisés (mesure 30810). Pour les élèves à haut potentiel, les enseignants offrent des adaptations afin de répondre à leurs besoins d'enrichissement.

L'école se fait un point d'honneur de développer de bons communicateurs en offrant à tous les élèves diverses tribunes ou situations mettant en valeur la communication. À tous les niveaux, les élèves sont amenés à communiquer oralement soit par les modules de recherche, les projets personnels, le conseil de coopération, le Parlement au primaire, les activités vécues au service de garde, etc.

L'organisation d'une journée culturelle thématique permet de mettre en valeur les différentes langues parlées, la culture et les origines des familles de la communauté.

À partir d'un sondage effectué auprès des différents membres de la communauté de l'école, un répertoire des langues parlées et des pays d'origine est créé. Il est mis en valeur par différents affichages. Par exemple, les drapeaux représentant les pays répertoriés et les salutations dans les différentes langues parlées dans les familles sont exposées à l'entrée de l'école. De plus, chaque local de l'école est identifié dans les trois langues d'enseignement ainsi que les aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage.

Lors des différents événements vécus dans l'école auxquels sont invités les membres de la communauté, les élèves ont la possibilité de communiquer avec leurs invités dans la langue de leur choix (exposition, portes ouvertes, fête de la rentrée et de fin d'année, journée culturelle, ...).

Des ressources physiques et virtuelles (0301-04-0300)

Des services d'orthopédagogie et d'orthophonie sont disponibles, au besoin, pour certains élèves. De plus, des ressources sont allouées chaque année afin d'enrichir la bibliothèque de l'école et celle des classes. Plusieurs livres dans les trois langues sont ainsi ajoutés annuellement. Des sommes permettant l'abonnement à différentes plateformes et applications numériques sont également distribuées. Plusieurs sorties éducatives dans des lieux culturels permettent de valoriser les langues enseignées (bibliothèque municipale, salon du livre, théâtre, musée, voyage dans une ville anglophone...).

Pour soutenir l'entretien et le développement de la ou des langues parlées à la maison des élèves allophones et de leur famille, une rencontre personnalisée pourra être organisée et une liste d'organismes pouvant les soutenir leur sera partagée.

Répertoire des organismes ethnoculturels du Québec (Immigration et Communautés Culturelles Québec :

<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs59518>

Répertoire des organismes Ville de Québec :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/immigrants/repertoire-organismes/index.aspx>

Pour un élève dont la langue maternelle n'est pas le français, l'école assure la mise en place de différents moyens facilitant son intégration (pairage d'élève, aide à la classe, etc.)

Droits et responsabilités (0301-04-0400)

Tout le personnel de l'établissement a une préoccupation pour la qualité de la langue. Nous souhaitons sensibiliser les élèves à porter une attention particulière aux langues autant à l'écrit qu'à l'oral.

Élèves

Droits
<ul style="list-style-type: none">• Recevoir de l'aide pour leur développement langagier lorsque nécessaire;• Avoir accès à des ressources matérielles et techno pédagogiques variées dans différentes langues;• Recevoir un enseignement diversifié de qualité dans la langue d'enseignement et écrite.
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">• Être impliqués et engagés dans l'apprentissage des langues et autres activités proposées en lien avec les langues;• Démontrer de la curiosité, de l'ouverture et de l'audace afin de maximiser le développement de ses compétences en lecture et en écriture;• Faire un usage adéquat des outils techno pédagogiques mis à leur disposition selon les directives établies.

Enseignants

Droits
<ul style="list-style-type: none">• Recevoir une formation continue sur la langue d'enseignement;• Avoir accès à la politique linguistique ainsi qu'à sa révision annuelle;• Avoir de l'aide spécialisée, au besoin, pour soutenir notre enseignement ou pour les élèves présentant des difficultés;• Avoir du temps pour mettre en place et collaborer efficacement aux objectifs de la politique.
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">• S'engager à dispenser un enseignement de qualité;• Avoir le souci d'intégrer les cultures dans son enseignement quotidien;• Demeurer à l'affut des résultats des nouvelles recherches;• Mettre en place les bonnes pratiques énumérées dans la politique et œuvrer à la diminution des obstacles à l'apprentissage;• Développer chez les élèves les habiletés nécessaires pour atteindre un haut niveau de compétence langagière et ce, dans toutes les disciplines;• Informer les parents des différents moyens utilisés pour soutenir les élèves.

Équipe de leadership pédagogique

(Direction en collaboration avec coordination, lead techno et lead pédagogique)

Droits
<ul style="list-style-type: none">• Avoir accès à la politique linguistique révisée annuellement.
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">• S'assurer qu'à chaque année, la bibliothèque et les classes demeurent un lieu stimulant en allouant des ressources suffisantes pour l'achat de nouveaux livres (français, anglais et espagnol) et d'applications ou plateformes techno pédagogiques;• Soutenir les élèves qui ne maîtrisent pas la langue d'enseignement selon les besoins spécifiques de ceux-ci;• Soutenir les élèves dont la langue parlée est différente de la langue d'enseignement en offrant un service de francisation offert par l'établissement et balisé par le Centre de services scolaire;• S'assurer de la révision, de la diffusion et de l'application de la politique linguistique.

Parents

Droits
<ul style="list-style-type: none">• Avoir accès à la politique linguistique révisée;• Être informés du développement linguistique de leur enfant.
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">• Prendre connaissance de la politique linguistique de l'école et soutenir les objectifs inclus dans celle-ci;• Accompagner son enfant dans le développement de ses habiletés langagières en reconnaissant l'importance de celles-ci;• Fournir différentes occasions et ressources permettant de développer la curiosité à l'égard de l'apprentissage des langues.

Autres membres de la communauté scolaire

(Orthopédagogue, orthophoniste, service de garde, personnel de soutien)

Droits
<ul style="list-style-type: none">• Avoir accès à la politique linguistique révisée;• Recevoir du soutien afin d'optimiser le service à l'élève dans son champ de compétence.
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">• Prendre connaissance de la politique linguistique de l'école;• S'assurer, selon leurs différents rôles, d'appliquer les bonnes pratiques qui les concernent auprès des élèves qu'ils côtoient.• Travailler en collaboration avec les enseignants dans le but d'assurer un enseignement cohérent et de qualité pour tous les élèves.

Procédure de mise en œuvre et de révision de la politique linguistique (0301-04-0100)

Un comité composé d'enseignants et de la coordination a entamé la révision de la politique linguistique. Ce même comité a établi une démarche réflexive permettant à toute l'équipe de peaufiner la révision et de mettre en œuvre celle-ci.

Annuellement, l'équipe-école révisé la politique et s'assure que celle-ci est cohérente avec les objectifs fixés par l'IB, le MEQ et le projet éducatif de l'école.

Communication de la politique

Annuellement, la direction présente la politique linguistique au conseil d'établissement. De plus, le conseil d'établissement approuve les orientations suggérées par l'école pour l'enseignement d'une troisième langue et la bonification du temps d'enseignement accordé pour l'apprentissage d'une deuxième langue. La politique est déposée sur le site Web de l'école.

Comité de révision

Mylaine Boivin, enseignante et coordonnatrice
Caroline Giguère, enseignante et coordonnatrice
Marie-Cécile Maltais, enseignante
L'équipe école

Révision

Équipe école, 28 octobre 2024

Ressources

Organisation du Baccalauréat International (IB), *Programme primaire, L'apprenant, 2018*

Organisation du Baccalauréat International (IB), *Programme primaire, L'apprentissage et l'enseignement, 2018*

Organisation du Baccalauréat International (IB), *Programme primaire, La communauté d'apprentissage, 2018*

Organisation du Baccalauréat International (IB), *Programme primaire, Vue d'ensemble, 2018*

Organisation du Baccalauréat International (IB), *Contenu et enchaînement du programme de langue, 2009*

Organisation du Baccalauréat International (IB), *Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes, 2020*

Organisation du Baccalauréat International (IB), *Profil de la communauté d'apprentissage de l'IB, 2022*

Organisation du Baccalauréat International (IB), *Directives à l'intention des établissements pour l'autoévaluation de leur politique linguistique, 2012*

Organisation du Baccalauréat International (IB), *Directives d'élaboration d'une politique d'évaluation, 2008*

Centre de services des Premières Seigneuries, *Politique sur le français à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, 2010*

Programme de formation de l'école québécoise, Éducation préscolaire et enseignement primaire, Québec

Organisation du Baccalauréat International (IB), *Guide de l'évaluation de la mise en œuvre des programmes, Annexe 1, 2022*